

Le quartier doit s'apaiser

BEUTRE La requalification d'une portion de l'avenue de l'Argonne et le projet de création d'une plaine des loisirs sportifs ont été mis en avant lors du conseil de quartier



(Photo O. D.)

2 sur 2

Comme toujours à Beutre, la salle était comble.

Craignant une réunion animée, les élus ne sont pas arrivés les mains vides, jeudi soir, au conseil de quartier de Beutre. Plusieurs projets ont été dévoilés, à commencer par le vieux serpent de mer de l'aménagement de la plaine des loisirs sportifs. Bonne nouvelle, les habitants en verront (logiquement) la couleur en 2014.

Thierry Trijoulet, adjoint aux sports, est revenu sur les freins ayant retardé sa concrétisation. Ceux-ci tiennent essentiellement à des problèmes d'accessibilité. « Mais une solution a été trouvée », a assuré l' élu.

FETE DU 21 JUIN

Les travaux dans le cœur de Beutre commenceront au premier semestre 2014. Leur montant est évalué à 2,3 millions d'euros.

Outre l'embellissement de l'entrée de ville, cet aménagement devrait accentuer l'attractivité commerciale du quartier.

Lors de la réunion, Aurélie Lamaury, fleuriste et présidente de la jeune association des commerçants, a annoncé la création d'une première fête le 21 juin, de 15 h 30 à 22 h 30, pour les petits (maquillage, structure gonflable, atelier de dessin) et les adultes (animations musicales).

La Ville de Mérignac accompagne financièrement l'opération.

Cette plaine verra le jour sur un terrain proche de l'ancienne jardinerie. L'accès se fera par le chemin de la Procession. D'une superficie proche de 100 000 mètres carrés, elle traduira les desiderata des habitants, consultés via une étude.

Terrassement cet été

« Une forte demande s'est exprimée pour un équipement de proximité, adapté aux enfants et à la pratique personnelle d'entretien physique des parents », a souligné la responsable mairie du projet. L'entrée comportera un parc de stationnement de 75 places, des bancs, des sanitaires et des points d'eau. Un panneau d'information détaillera l'ensemble.

Qu'y trouvera-t-on ? Trois boucles de 1 000, 750 et 600 mètres, dédiées au jogging et à la pratique du roller, une aire de motricité pour les enfants, avec des parcours ludiques et une tyrolienne (aires de 0-3 ans, 3-6 ans et 6-12 ans) en partie centrale, une prairie engazonnée et un espace de détente doté de tables de pique-nique. Trois terrains de basket et six de pétanque complèteront le site. « Il sera en accès libre. Sa gestion et son fonctionnement s'organiseront sur les mêmes principes qu'un parc public », a indiqué Thierry Trijoulet. Le terrassement démarre cet été.

Quid des nuisances éventuelles avec le voisinage ? « L'objectif est de concevoir un équipement intégré à son environnement », ont dit les représentants de la Ville. La clôture sera donc naturelle : renforcement des fossés, pose de blocs de pierre et plantations sauvages visant à préserver l'intimité des riverains. En outre, l'enceinte sportive sera dépourvue d'éclairage public pour éviter toute utilisation nocturne. Coût de l'opération : 500 000 euros environ.

L'aménagement de l'avenue de l'Argonne constituait l'autre gros morceau de la soirée. Toutefois, son périmètre ne correspond plus à l'étude globale initiale. Il a été réduit. « On travaillera dans un premier temps sur le cœur de Beutre », a annoncé Gérard Chausset. Deux séquences seront traitées différemment : la portion chapelle/allée du Tournesol et chemin de Pagneau/chapelle. Les travaux respecteront l'emprise existante, jugée suffisamment large. Acquisitions, expropriations et enquête publique sont donc exclues, ce qui allège la procédure.

Sur la première partie (chapelle/Tournesol) présentant un gabarit de 17,40 m, la chaussée sera ramenée à 6 m de large. Des voies vertes (associant cyclistes et piétons) s'aligneront de chaque côté, et un fossé sera conservé pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales. La route sera bordée de bosquets et les arrêts de bus seront repositionnés et sécurisés par un plateau surélevé.

La traversée de Beutre (chapelle/Chemin de Pagneau) est relativement plus étroite : 15,80 m. À cet endroit, les voies vertes disparaissent des plans pour laisser place à de larges trottoirs. Ce secteur sera converti en zone 30, afin d'apaiser la circulation. Des plateaux surélevés inviteront là aussi à lever le pied. Le stationnement actuel, inorganisé, sera revu. « Il y a à ce jour 43 places. On va en restituer 51 le long de la route. De plus, à la demande des commerçants, huit autres seront créées à proximité de la chapelle », a assuré Gérard Chausset.

Le monument bénéficiera d'un aménagement paysager. Va-t-il rouvrir ses portes ? « Il est fermé pour des raisons de sécurité. Sa réhabilitation réclamerait des centaines de milliers d'euros. La question n'est pas d'actualité », a clairement répondu le premier adjoint Bernard Le Roux.

Courtillas n'a pas été oublié

« Le quartier de Beutre ne se termine pas à la déviation. N'oublions pas Courtillas ou les Deux Poteaux ! », a martelé en substance Marie-Françoise San Martin, présidente de l'association Sud VDO de Beutre, surprise que les problématiques de leur secteur ne figurent pas dans l'ordre du jour du conseil de quartier, publié sur le site Internet de la ville.

La question de l'assainissement de Courtillas a-t-elle été rajoutée in extremis pour couper l'herbe sous le pied des habitants les plus remontés ? Possible. La technique s'est avérée payante.

D'emblée, Gérard Chausset a reconnu le retard accumulé au sujet de la réhabilitation des fossés longeant la voirie. Il en a rappelé les raisons : les intempéries tout d'abord, qui depuis novembre 2012 empêchent toute intervention de la CUB, et un problème qui relève davantage de la procédure. Grosso modo, le service juridique de la CUB déconseillait d'intervenir sur le domaine privé, en l'occurrence l'axe central du réseau hydraulique qui s'invite dans plusieurs propriétés. « Manifestement, les autorisations données ne suffisaient pas. En cas de litige, le président de la CUB risquait de se retrouver au tribunal. Une déclaration d'intérêt général était recommandée », a expliqué Gérard Chausset. Celle-ci va être enclenchée en août.

L'élu a précisé le nouveau calendrier. En substance, la réfection des fossés du chemin du Merle, de l'avenue de Courtillas et des rues Henri-Yvonnet et Jean-de-la-Fontaine sera engagée dans la semaine du 24 juin. Le traitement de l'axe central et de la rue Charles-Péguy aura lieu plutôt fin 2013, début 2014.

Et pour le chemin de la Princesse ? « On n'a rien enlevé du schéma initial. On va vérifier s'il en fait partie », a souligné Gérard Chausset, précisant qu'après cette remise à plat, les propriétaires privés seraient responsables de l'entretien sur leur terrain. « Nous serons particulièrement vigilants sur ce point. »